

ASSOCIATION ALISE

*551 rue du Président Wilson
46000 CAHORS*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018*

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier de gestion

Fait à FIGEAC
Le 14/05/2019

Olivier RABATEL
Expert-comptable

SIGMA CONSEIL
3 T bvd Pasteur

*46100 FIGEAC
0565344410*

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

ASSOCIATION ALISE
551 rue du Président Wilson
46000 CAHORS

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	38 892 633 Euros
- Produits d'exploitation,	2 648 669 Euros
- Résultat net comptable,	53 521 Euros

Fait à FIGEAC
Le 02/04/2019

Olivier RABATEL
Expert-comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	20 216	1 152	19 065		19 065	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	7 613	7 613	0	0		
	Autres immobilisations corporelles	512 775	443 192	69 582	70 923	1 341	1.89
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	558		558		558	
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	3 013		3 013	3 023	9	0.31	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	34 411		34 411	30 504	3 907	12.81	
Autres immobilisations financières	20 527		20 527	13 077	7 450	56.97	
Total I	599 113	451 956	147 156	117 527	29 629	25.21	
Comptes de liaison							
Total II	4 477		4 477		4 477		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	149 088	10 415	138 673	154 355	15 682	10.16
	Autres créances	37 850 577	389 846	37 460 731	33 060 054	4 400 677	13.31
Valeurs mobilières de placement	205 796		205 796	205 781	15	0.01	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	931 164		931 164	951 833	20 669	2.17	
Charges constatées d'avance (3)	4 635		4 635	3 383	1 252	37.00	
Total III	39 141 260	400 260	38 741 000	34 375 406	4 365 593	12.70	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	39 744 850	852 217	38 892 633	34 492 934	4 399 700	12.76	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	12	Exercice N-1 31/12/2017	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	25 000		25 000			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	437 178		397 143		40 035	10.08
	Report à nouveau	215 231		155 810		59 420	38.14
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	53 521		147 247		93 726	63.65
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	44 335		3 457		47 792	NS	
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	775 265		721 744		53 521	7.42	
	Comptes de liaison						
	Total II	4 477				4 477	
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	344 695		390 367		45 672	11.70
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	4 785		11 771		6 986	59.35
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	349 480		402 137		52 657	13.09	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 611		12 936		10 325	79.82
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 740		48 391		3 651	7.54
	Dettes fiscales et sociales	307 393		277 597		29 795	10.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes (3)	37 407 331		33 028 959		4 378 372	13.26
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 337		1 170		168	14.32
	Total IV	37 763 412		33 369 053		4 394 359	13.17
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		38 892 633		34 492 934		4 399 700	12.76

(1) Dont à plus d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont fonds des majeurs protégés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels 2018 regroupent les comptes des services suivants:

- 2001 Association
- 2002 Siège
- 2003 Conseil d'Etablissement
- 2010 MJPM
- 2011 DPF
- 2013 ISTF
- 2040 Mosaïc FSE
- 2041 Mosaïc PPS
- 2042 Mosaïc santé
- 2050 Cap emploi Lot
- 2070 Divers Tutelles
- 2080 GEM Bleu Orangé
- 2081 GEM Soleil O

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés sur la base des dispositions prévues à l'article R314-81 du code de l'Action Sociale et des Familles, qui a prévu une liste de comptes à partir desquels les établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux doivent être établis.

Cette liste est composée des nomenclatures suivantes:

- Plan comptable des établissements publics sociaux et médicaux-sociaux, appelée couramment M22
- Plan comptable des Associations et Fondations
- Quelques comptes spécifiques qui s'ajoutent aux plans indiqués ci-dessus, tels que les provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement, celles relatives au renouvellement des immobilisations ou celles des plus-values sur cession d'actifs immobilisés
- Plan Comptable Général pour les comptes non prévus aux nomenclatures ci-dessus.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Nous rappelons que la provision pour congés payés est comptabilisée sous 2 rubriques :

- la partie de la provision pour congés dûs dans la limite de 30 jours est comptabilisée en charges d'exploitation et inscrite au passif dans les dettes sociales.
- la partie de la provision correspondant aux droits acquis supérieurs à 30 jours, partie réputée perdue, est comptabilisée dans le résultat exceptionnel et figure au passif en "provision pour risques et charges". Ce montant s'élève à 44036 € (contre 41905 € au 31/12/2017)

Dans le compte de résultat regroupé, les charges et produits réciproques ont été neutralisés : il en est ainsi des cotisations prélevées sur la masse salariale de chaque service et destinées à alimenter le conseil d'Etablissement (17612 €) et des frais de siège (35229 €).

Concernant les services GEM Bleu orangé et GEM Soleil O, les résultats administratifs sous contrôle des financeurs ayant une ancienneté supérieure à 5 ans et pour lesquels le financeur n'a pas pris position sont soldés et virés dans un compte de report à nouveau.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	897		19 319
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 613		
Installations générales agencements aménagements divers	86 003		
Matériel de transport	40 931		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	411 380		15 392
Avances et acomptes			558
TOTAL	545 926		15 950
Autres participations	3 023		6
Prêts, autres immobilisations financières	43 581		12 905
TOTAL	46 604		12 911
TOTAL GENERAL	593 427		48 180

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			20 216	20 216
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 613	7 613
Installations générales agencements aménagements divers			86 003	86 003
Matériel de transport		40 931		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			426 772	426 772
Avances et acomptes			558	558
TOTAL		40 931	520 945	520 945
Autres participations		15	3 013	3 013
Prêts, autres immobilisations financières		1 548	54 938	54 938
TOTAL		1 564	57 951	57 951
TOTAL GENERAL		42 494	599 113	599 113

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	897	255		1 152
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 613			7 613
Installations générales agencements aménagements divers	51 398	6 491		57 889
Matériel de transport	40 931		40 931	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	375 061	10 242		385 303
TOTAL	475 003	16 733	40 931	450 805
TOTAL GENERAL	475 900	16 987	40 931	451 956

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	255				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 491				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 242				
TOTAL	16 733				
TOTAL GENERAL	16 987				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	25 000				25 000
Réserves :					
Réserves d'investissement	191 000				191 000
Réserves de compensation	144 893	35		0	144 928
Réserves de trésorerie	61 250				61 250
Autres réserves		40 000			40 000
Report à nouveau	155 810	59 420		0	215 231
RESULTAT DE L'EXERCICE	147 247	147 247		53 521	53 521
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	3 457	47 792			44 335
Provisions réglementées					
TOTAL I	721 744			53 521	775 265

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	344 795	1 499	53 268		293 026
Gros entretien et grandes révisions	3 667	3 667			7 333
Autres provisions pour risques et charges	41 905	4 260	1 830		44 335
TOTAL	390 367	9 426	55 098		344 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 254	6 160			10 415
Autres provisions pour dépréciation	392 046		2 200		389 846
TOTAL	396 300	6 160	2 200		400 260
TOTAL GENERAL	786 666	15 586	57 298		744 955
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		11 625	53 268		
exceptionnelles		3 961	4 030		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	34 411	34 411	
Autres immobilisations financières	20 527	20 527	
Clients douteux ou litigieux	10 415	10 415	
Autres créances clients	138 673	138 673	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 342	11 342	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 316	37 316	
Débiteurs divers	37 806 397	37 806 397	
Charges constatées d'avance	4 635	4 635	
TOTAL	38 063 715	38 063 715	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 907		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 611	2 611		
Emprunts et dettes financières divers	4 477	4 477		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 740	44 740		
Personnel et comptes rattachés	138 074	138 074		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	168 837	168 837		
Impôts sur les bénéfiques	126	126		
Autres impôts taxes et assimilés	356	356		
Autres dettes	37 407 331	37 407 331		
Produits constatés d'avance	1 337	1 337		
TOTAL	37 767 889	37 767 889		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 136			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
Dotation 2017 ISTF	11 771	11 771	6 986		4 785
TOTAL	11 771	11 771	6 986		4 785

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	16 725
Total	16 725

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 021
Dettes fiscales et sociales	188 720
Autres dettes	640
Total	216 381

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 635
Total	4 635
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 337
Total	1 337

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge figure au passif du bilan pour 293026 € contre 344795 € au 31/12/2017.

Les calculs ont été effectués en retenant l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative de l'employeur.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à 65 ans (âge moyen)
- table de mortalité : INSEE 2014-2016
- turn over faible de 1%
- taux d'inflation de 1%
- taux d'actualisation 1.57%
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- annul prov indemnités fin CDD transf CDI	1 827	
- regul assurances	200	
- reprises provisions	4 030	
Total	6 057	
Charges exceptionnelles		
- créances irrécouvrables	543	
- dotations provisions	3 961	
Total	4 504	

BERNARD CAUSSANEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT DE JUSTICE

PRES DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

EXPERT COMPTABLE DIPLÔME
DIPLÔME ECOLE SUPERIEURE
DE COMMERCE DE TOULOUSE

222 RUE DU CAMP DES MONGES
46000 CAHORS

Tel. Portable : 06 85 10 87 41

Courriel : bernardcaussanel@orange.fr

ALISE

551, rue Wilson

46000

CAHORS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

ALISE

Association à but non lucratif (loi 1901)

Siège social : 551, rue Wilson 46000 CAHORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association à but non lucratif ALISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ALISE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombe en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai audité l'ensemble des comptes de bilan et je me suis notamment assuré de la concordance des fonds associatifs en lien avec les résultats sous contrôle de tiers financeurs, avec les décisions du

tarificateur à propos de l'affectation desdits résultats sous son contrôle.

Etant rappelé que les comptes des protégés font partie intégrante des comptes de votre association, j'ai également effectué par sondage un contrôle sur pièce de la comptabilité de trésorerie faite par l'association pour le compte de vos protégés. A raison d'une population de 706 dossiers de protégés gérés sur vos sites de Cahors et Figeac, j'ai audité 137 dossiers, cet échantillon de dossiers résultant d'un tirage aléatoire.

J'ai enfin procédé à un examen analytique des comptes de gestion de votre association.

Ces diligences m'ont permis de réunir les éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable des estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents établis par le Conseil d'Administration :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires :

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cahors, le 31 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
Bernard CAUSSANEL

